

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 MAI 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 5 mai dernier, a été ouverte à 19 h et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité que, lors de la séance ordinaire du 2 juin 2021, **le Conseil rende hommage à un citoyen pour sa contribution à la municipalité** et que des bons d'achat, échangeables chez des commerçants locaux pour une valeur totale de 100 \$, lui soient remis lors de l'occasion.
4. Pour faire suite à une proposition d'*Appartenance Mauricie, Société d'histoire régionale*, que la Municipalité fasse l'acquisition de calendriers historiques pour l'année 2022, il a été résolu à l'unanimité de décliner la proposition.
5. Relativement à la tenue de l'élection municipale du 7 novembre 2021, **les membres du Conseil ont signalé que le vote par correspondance sera offert seulement aux catégories d'électeurs pour lesquelles il est obligatoire de l'offrir**. Ces catégories sont : les électeurs domiciliés ou hébergés dans un centre d'hébergement ou dans un centre de santé admissible au vote itinérant, les électeurs incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi que leur proche aidant domicilié à la même adresse et les électeurs pour qui les autorités de la santé publique ordonnent ou recommandent l'isolement en raison de la pandémie de COVID-19.
6. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

7. **La Municipalité a recueilli un chien errant le 11 avril dernier dans le secteur du rang Beauvallon et il n'a pas été réclamé depuis**. Étant donné qu'il y avait lieu d'agir, le directeur général de la Municipalité a pris une entente avec un organisme à but lucratif, *Les chiens Togo*, qui, après une évaluation qui s'avère concluante, peut prendre à sa charge l'animal sur-le-champ et décharger la Municipalité de sa responsabilité envers lui. L'évaluation sera effectuée le 21 mai 2021. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier la décision prise par le directeur général dans ce dossier.

8. La conseillère répondante du secteur, madame Claire Boucher, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Transport

9. Suite à des interventions auprès du ministère des Transports (MTQ) pour faire progresser le dossier de **l'autorisation de circulation des véhicules hors route sur le chemin public**, et à une rencontre avec des responsables du MTQ et avec un représentant du club de VTT, il a été proposé que la Municipalité accepte une modification au tracé du parcours que pourraient emprunter les VTT entre le secteur Hunterstown et le secteur du village, lequel avait déjà été accepté par le Conseil. L'objectif recherché est que les VTT puissent rejoindre la station-service sur Lottinville et le supermarché sur Laflèche et ce, depuis l'intersection de la Grande Ligne et de la rue de la Chapelle. Puisque l'intersection des rues Laflèche et Lottinville doit absolument être contournée pour des raisons de sécurité reliées à l'étroitesse des rues à cet endroit, la proposition consiste à ce que le tracé du parcours emprunte la rue Matteau à la hauteur de l'hôtel de ville pour ensuite emprunter la rue Bergeron jusqu'à rejoindre la rue Lottinville. De là, les VTT pourraient rejoindre la station-service. Par la suite, le tracé du parcours emprunterait la rue Plante jusqu'à son extrémité pour aller rejoindre la rue Brodeur, et pour la suivre jusqu'à son intersection avec la rue Laflèche. Finalement, en empruntant la rue Laflèche, les VTT pourraient rejoindre le supermarché. Concernant cette proposition, il a été résolu sur division - 4 pour, 1 contre - d'accepter la modification du tracé du parcours que pourraient emprunter les VTT. Le conseiller monsieur Mario Lessard a voté contre afin de préserver la tranquillité sur la rue Bergeron.
10. Il a été mentionné que par une correspondance datée du 10 mai 2021, *Les Entreprises Brodeur & Lessard* signale que la soumission d'*Entreprises G.P.*, pour l'entretien des chemins municipaux en hiver, ne serait pas conforme.
11. Compte tenu que **la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour abaisser les limites de vitesse sur pratiquement toutes les voies de circulation municipales**, il a été résolu à l'unanimité d'expliquer plus en détails la décision d'abaisser la limite de vitesse sur la partie municipale de la Grande Ligne, de sensibiliser la population à l'aide des différents médias municipaux que la limite de vitesse ne peut pas être abaissée systématiquement sur tout le territoire, et d'approuver le texte à diffuser à cette fin. Bien que madame la conseillère Claire Boucher ait voté pour l'adoption de cette résolution, elle a tout de même signalé qu'elle n'était pas favorable à l'abaissement de la limite de vitesse qui est déjà entré en vigueur sur la partie municipale de la Grande Ligne.
12. En information, la résolution du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorisant le versement d'une redevance de 10 617,20 \$ à notre Municipalité, relativement aux carrières et sablières pour l'année 2020, a été déposée.

Hygiène du milieu

13. Concernant le projet d'implanter une haie d'asclépiade à l'avant du Centre multiservice Réal-U.-Guimond, afin de **mettre en place un jardin pour attirer les papillons**, il a été résolu à l'unanimité que l'implantation du projet soit plutôt redirigée vers *la prairie fleurie*, une section de l'aménagement projeté pour le parc du Petit-Galet.
14. En information pour le secteur de l'hygiène du milieu, l'information à l'effet que l'OBVRLY planifie une rencontre avec les représentants de la Municipalité, pour poursuivre l'élaboration du plan directeur de l'eau pour Saint-Paulin, a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

15. Pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, il n'y avait pas de décision à prendre et le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, n'avait pas d'information à transmettre.

Autres sujets

16. À 20 h 20, la séance a été ajournée pour une période de trente minutes.

Aménagement, urbanisme et zonage

17. À la reprise de la séance, il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité dépose le projet Aménagement d'un sentier intergénérationnel au programme d'aide financière PRIMADA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**, et ce en se conformant aux différentes dispositions du programme. Ce projet, piloté par le comité directeur ad hoc pour le développement de Saint-Paulin, concerne une première phase d'aménagement du parc du Petit-Galet avec l'objectif de chercher à réaliser des actions inscrites au plan d'action *Municipalité Amie des Aînés* (MADA) de la Municipalité. Il consiste en l'aménagement d'un sentier intergénérationnel, d'un tunnel végétal sur une section du sentier, d'une prairie fleurie et d'une aire de repos. Pour ce projet évalué à 159 288 \$ taxes nettes, la Municipalité est admissible à une aide financière de 100 000 \$.
18. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Culture et loisirs

19. Le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Autres sujets

20. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Cependant, une demande de monsieur Manuel Labarre, résident du rang St-Louis, a été transmise au Conseil. Cette demande au Conseil d'abaisser la limite de vitesse sur le rang St-Louis, à cause de la présence de jeunes enfants dans le secteur, sinon d'y installer des panneaux de signalisation *Attention à nos enfants*. Un accusé de réception lui sera envoyé.
21. Il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité procède à l'installation de panneaux de signalisation *Attention à nos enfants* au rang Saint-Louis.**
22. Par vote unanime, à 21 h 20, la séance a été levée.